

CHAPITRE III : Accomplissement du service de défense.

Coaching et Développement Personnel

Mouvements Évangéliques

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 03/12/1992**Juridiction / Nature** DECRET**NOR / Numéro** PRMX9000051D**URL Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006088757>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Dans ce dernier cas, les frais de soins sont remboursés au ministère de la défense. [...]

[...] Il est réuni dans les cas suivants : - réduction de grade ; - refus du certificat de bonne conduite ; - réduction ou remise totale de la durée du maintien au service pour punition encourue. [...]

[...]VI. - Maintien au service L'assujetti au service actif de défense ou la volontaire féminine qui, à la date prévue de son retour à la vie civile ou à l[...]

RÉFÉRENCE

DECRET PRMX9000051D du 3 décembre 1992, « CHAPITRE III : Accomplissement du service de défense. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006088757> (consulté le 31 août 2026).